



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 03-2021

Lors de la séance régulière tenue le 2 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement numéro 03-2021 intitulé : Règlement autorisant le surveillant présent à circuler à bord d'un véhicule lors d'une opération de déneigement d'un chemin public.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 9 MARS 2021

Valérie Fournier
Greffière